

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, VENDREDI 11 JANVIER 1850.

No. 33

(Extrait du Journal de Québec.)

L'Annexion serait-elle avantageuse au Cultivateur de Canada?

On lit dans le *Glabe* de Toronto :
L'idée de décider de la destinée politique d'un grand peuple par la proposition si le grain se vendra quelque pence de plus ou de moins le boisseau, dans un certain événement, est trop ridicule pour mériter une sérieuse discussion. Telle est, cependant, la grande question, dont le peuple du Canada est forcé de s'occuper de sang-froid obstinément dans le moment actuel ; telle est la question qui, par l'effet irrégulier du marché de blé dans le monde entier, attire l'attention de partis qui dans des circonstances ordinaires, la traitent ridiculement. Quoiqu'il en soit, nous sommes prêts à rencontrer la question telle que posée par les annexions, et nous pensons pouvoir démontrer non-seulement que la différence dans le prix du grain, qui a existé quelques semaines entre le Canada et les Etats-Unis, fut purement accidentelle et ne saurait toujours continuer, — mais dans le cas même où cette différence devrait durer toujours, et que le marché de grain des Etats-Unis serait continuellement assez élevé pour être le meilleur pour le grain du Canada, nonobstant les droits, — nous déclarons que nous sommes prêts à démontrer que dans ce cas même les pertes directes occasionnées par l'annexion, seraient assez grandes pour plus que contre-balancer les profits, alors même qu'on ne considérerait que les intérêts du cultivateur.

La première chose qui frappe en examinant cette question, est l'importance énorme, attachée au commerce de transport des grains. Par le ton de la presse, il semblerait que le Canada n'a subsisté et n'a prospéré que par ce commerce, et que de lui dépend sa destinée future. Mais ceci est sans fondement aucun. Le Canada grandissait et prospérait quand il ne transportait pas un boisseau de grain ; ce n'est que ces dernières années qu'il est devenu un exportateur ; et même actuellement, quand la quantité entière embarquée chaque année pour l'exportation, serait perdue — abandonnée — coulée au fond de la mer — cette perte pour nous serait moins grande que la privation des profits directs que nous touchons par notre connexion avec la Grande-Bretagne.

L'exportation totale de la fleur et du grain du Canada pendant les onze dernières années a été comme suit, — allant 5 boisseaux de grain pour un quart de fleur :

Années.	barils.	années.	barils.
1838...	50 204	1843...	238,801
1839...	49,091	1844...	471,904
1840...	344,024	1845...	521,478
1841...	468,782	1846...	662,551
1842...	335,621	1847...	776,630
		1848...	431,203

Total 4,359,295

L'exportation moyenne du froment et du grain du Canada pendant les onze dernières années, n'est donc que de 396,299 quarts par année — pour lesquels les fermiers ont reçu environ 450,000 livres courant. Maintenant, supposons que durant ces onze années le prix du grain fut constamment demeuré beaucoup plus élevé aux Etats-Unis qu'en Canada, qu'il eût été plus avantageux de l'y transporter que de le vendre ici — de combien aurait été la perte ?

Quoi ! quelques 90,000 livres chaque année ! Et, pour cette petite somme, on nous demande d'échanger les cent mille livres courant que nous gagnons par notre connexion avec l'Angleterre ? On doit se rappeler que l'importation des grains au marché américain n'est pas prohibée ; elle est seulement soumise à un droit de vingt pour cent ; tellement, que le prix ne peut jamais en aucune circonstance être plus que ce droit, ou un cinquième plus haut aux Etats-Unis qu'en Canada. A Oswego cet automne, la valeur du grain a été fixée à 65 cents le boisseau, et 20 pour cent de droit a été prélevé sur ce taux, ou 13 cents et demi le boisseau ; très-rarement, pour ne pas dire jamais, elle s'élève au-dessus de 15 ou 16 cents le boisseau.

Ainsi pour le commerce des grains, il serait très-correct de baser notre argumentation sur cet aperçu, — mais nous sommes prêts à considérer la question sous le point de vue le plus avantageux pour les annexions. Nous supposons le jour arrivé où la surabondance de nos moissons nous rendra capable d'exporter un million de barils de fleur par année, et voyons comment la question se soutiendra.

On ne peut douter de la vérité de cet axiome, que le prix du surplus détermine le prix de l'article, et qu'aussi longtemps que les Etats-Unis auront un surplus de grain dont ils pourront disposer, le prix en sera réglé d'après la quantité qui sera importée sur les marchés anglais, déduction faite des frais de transport. C'est ce qu'admettent tous les économistes politiques. Le prix des grains en Canada sera précisément déterminé d'après les mêmes considérations. Il peut se faire, par une rareté ou une surabondance, par une compétition plus ou moins grande parmi les commerçants de grains, ou par le prix plus ou moins élevé du fret, pour donner de l'emploi aux vaisseaux, que le prix du grain en Canada, aussi bien qu'aux Etats-Unis varie temporairement. Mais on peut admettre en principe général que dans l'achat d'une grande quantité de grain récolté sur ce continent, le prix à Liverpool, déduction faite du fret, ou le terme le plus bas, est juste et c'est justement de ce principe que les Canadiens ont tant souffert ces années dernières. Le coût du fret et les droits du Haut-Canada à Liverpool ont été énormes ; des Etats-Unis, par la voie de New-York, ils ont été bien moindres, et le fermier américain en a recueilli le bénéfice. Maintenant, par l'improbable construction de nos canaux intérieurs — par l'état amélioré de la navigation sur les lacs — par l'exemption du transbordement — par l'abolition des lois de la navigation, et conséquemment par la réduction du fret, nous sommes sur un meilleur pied que nos voisins sous ce rapport. Notre opinion est que le Saint-Laurent est maintenu sur la route la moins coûteuse pour Liverpool, non-seulement pour notre propre commerce ; mais aussi pour celui des grands états de l'Ouest, et qu'avant longtemps les Américains seront obligés de se servir de nos voies de communication pour transporter leur produits sur les marchés européens. En conséquence, nous devons faire tous nos efforts pour rendre nos voies de transport les plus faciles comme les moins coûteuses. Mais advenne que pourra, nous avons de plus le choix des voies américaines au même taux que le peuple américain lui-même, de sorte

que, désormais, le fermier canadien sera, quant au coût de transport, sur un aussi bon pied que le fermier américain, s'il n'est pauvre.

Mais supposons, pour le seul plaisir de l'argumentation, qu'il survienne un changement aux Etats-Unis, — que les prairies cessent d'être cultivées, — que les riches vallées de Genesee ne produisent plus de riches et abondantes moissons, que nos voisins, cessant d'exporter, deviennent importateurs, et conséquemment que le prix du grain s'élève plus haut aux Etats-Unis qu'en Angleterre, — supposons que ce changement soit permanent, comment alors le Canada, en serait-il affecté ? Y aurait-il pour nous quelques motifs de nous annexer à la République ? Nous croyons pouvoir répondre qu'un tel état de choses ne saurait nous engager à changer la position dont nous jouissons maintenant. Les droits imposés sur un million de barils, au taux élevé de 25s, courant par baril, donneraient £250,000 et au taux présent ne donnent que £162,500. Et que peut être une telle somme comparée aux immenses avantages que nous procure notre union avec la mère-patrie ? Quoi ! sur un seul item d'intérêt, nous sauvons, par la signature de John Bull sur notre papier, quatre-vingt-vingt mille livres courant par année — et si nous nous fussions conduits comme un peuple sensé, nous aurions pu bâtir des chemins de fer et des canaux par son assistance, à des termes également avantageux ; et on pourrait encore le faire. Mais ceci cesserait par l'annexion, nous serions unis à un peuple plongé dans des difficultés tellement insurmontables, qu'on dire de M. Kellogg et du *New-York Tribune*, l'intérêt de leurs dettes (faisons allusion à leurs dettes reconnues, non à celles répudiées) s'élève annuellement au delà des revenus du pays.

De plus, nous avons dix ou douze régiments de ligne qui, avec leurs officiers, déjournent annuellement au milieu de nous, près de quatre cent mille livres courant. Nous avons la marine, l'artillerie, le commissariat, l'ordonnance, le département du génie versant chaque année dans nos coffres des dizaines de mille livres courant. Nous avons parmi nous des Anglais qui relient de l'Angleterre des revenus à des montants considérables ; nous en avons d'autres qui viennent chaque année s'établir parmi nous, qui ne le feraient point et chercheraient une demeure dans une latitude plus au sud, si nous n'étions à l'Angleterre.

Il est bien évident qu'en supposant même que nos charges et impôts publics ne seraient point changés par l'annexion, la perte directe et immédiate que nous souffririons serait beaucoup plus grande que tout gain direct que nous pourrions retirer du changement. Mais nos charges et impôts publics ne seraient pas les mêmes ; ils seraient augmentés et seraient élevés de suite à un montant que nous serions à peine capables de supporter. Que le cultivateur canadien ne s'imagine pas que le seul résultat de l'annexion serait la chance d'avoir un prix plus élevé pour ses grains ; dans le cas où il aurait pour ses grains tout le prix additionnel que lui promettrait les annexions, le collecteur des taxes lui arracherait chaque six deniers de ce surplus de profit et plus encore. Nous exprimons notre opinion avec connaissance de cause ; le fait est in-

controvertible ; nous allons maintenant le prouver. — *A continuer.*

RAPPORTS

Des Secrétaires de l'Intérieur, de la Marine et de la Guerre.

Ces trois documents, en y joignant le rapport du directeur général des postes, auquel une indisposition avait donné une publicité prématurée, complètent la série des pièces officielles qui viennent à l'ouverture de la session, entre sous les yeux du congrès le tableau de la situation des Etats-Unis. Résumons-les donc rapidement.

INTERIEUR.

C'est la première fois que ce ministère, dont la formation remonte à peine à quelques mois, figure dans les annales officielles de l'Union. Cependant, des trois rapports que nous avons à passer en revue, peut-être celui de M. Ewing est-il celui qui offre le plus de points d'intérêt général.

Le secrétaire du nouveau département commence naturellement par quelques détails sur la manière dont il a dû organiser son ministère. Outre les employés empruntés par lui au bureau des terres publiques, à celui des Pensions et à celui des affaires Indiennes — dont les attributions restent désormais sous son contrôle, — il a dû employer diverses personnes, d'une manière plus ou moins définitive. En somme, le personnel permanent de la secrétairerie de l'Intérieur devra être composé de dix commis, dont les émoluments s'élèvent ensemble à \$14,500.

M. Ewing entre ensuite dans de longues explications sur les travaux exécutés ou en voie d'exécution dans les édifices fédéraux, qui relèvent désormais de son département.

Les terres publiques occupent une large place dans le rapport. Le ministre examine avec soin le mouvement des ventes dans ces dernières années et les influences qu'il a subies. Les trois premiers trimestres de 1849 n'ont vu acheter que 887,206 acres, c'est-à-dire 581,034 acres de moins que l'année dernière. Mais en revanche, il a été délivré en 1849 des concessions gratuites pour 971,360 acres de plus qu'en 1848, en sorte que le placement réel des terres durant l'année courante est 410,325 acres plus considérable que l'an dernier. M. Ewing évalue à 100,000 le nombre des concessions gratuites faites à la suite de la guerre du Mexique. Sur ce total, il en reste encore à régler pour près de 25,000 qui absorberont plus de quatre millions d'acres et diminueront d'autant les recettes provenant de la vente des terres. On a déjà vu que le secrétaire du trésor porte ces mêmes considérations en ligne de compte dans son budget.

La manière dont il devra être disposé des terres en Californie préoccupe aussi vivement M. Ewing. Plusieurs questions se présentent à cet égard. Parmi les vastes concessions faites sous le régime mexicain, certaines doivent être rejetées, certaines autres maintenues. Mais il reste encore à savoir, touchant ces dernières, si la propriété du sol doit être transférée à la Californie, ou si elle doit rester au Mexique. Le secrétaire de l'Intérieur, se fondant sur la loi espagnole, incline à considérer toutes les mines, même celles qui se trouvent sur les terrains concédés, comme appartenant au Mexique.

En conséquence, il recommande au congrès de mettre, par de promptes mesures, les terres au-

référer à l'abri de l'espèce d'invasion à laquelle elles sont en proie à ce moment, spécialement de la part des étrangers. Cette précaution prise, il faudra diviser les terrains de manière à pouvoir en disposer avec connaissance de leur valeur. M. Ewing ne croit point d'ailleurs que l'on puisse aliéner les terres californiennes dans la forme ordinaire. Le gouvernement devra, les louer simplement, à moins qu'il n'aime mieux vendre la surface du sol, en se réservant un droit proportionnel sur les minerais qui pourront en être extraits par la suite.

En dehors de ces renseignements assez étendus sur l'administration des affaires indiennes, le rapport contient deux recommandations importantes. L'une est relative au vaste projet d'un chemin de fer continental, pour lequel M. Ewing propose de commencer dès à présent les études et les démarches préliminaires. L'autre porte sur la création d'un bureau spécial d'agriculture, relevant du département de l'Intérieur. Cette dernière suggestion a surtout une grave portée ; elle constitue un nouveau pas vers la centralisation et la multiplicité des ministères.

MARINE.

M. W. Ballard Preston, secrétaire de ce département, débute tout d'abord par le récapitulatif des forces navales de l'Union, réparties dans les diverses stations de la manière suivante :

Escadre des côtes des Etats-Unis : Frégate *Raritan*, corvettes *Albatross* et *Germantown*, vapeurs *Vixen*, et *Waterwitch*, goëlette *Flirt*. Le vapeur *Alleghany* et la corvette *Saratoga* sont en commission de rade dans les ports de Washington et de Norfolk.

Escadre du Pacifique : Vaisseau amiral *Ohio* ; frégate *Savannah* ; corvettes *St. Mary*, *Warren*, *Preble*, *Falmouth*, *Vandalia* et *Vincennes* ; bâtiment de transport *Fredonia* et *Southampton* ; steamer *Massachusetts*. La corvette *Dale* a été rappelée aux Etats-Unis, et se trouve en commission de rade à New-York.

Escadre de la Méditerranée : Frégates *Independence*, *Cumberland*, *Constitution* et *St. Lawrence* ; vapeur *Mississippi*, corvette *Jonestown* ; navire de transport *Erin*. Le steamer *Plymouth*, qui faisait partie de cette station, a été rappelé et commandé.

Escadre de la côte du Brésil : Frégate *Brandywine*, et corvette *St. Louis*. Le brick *Perry* et le transport *Supply* ont été rappelés de cette station. Le transport *Lexington* est en route pour aller rejoindre.

Escadre de la côte d'Afrique : Corvettes *Portsmouth*, *Yorktown* et *John Adams* ; bricks *Porpoise*, *Bombardier* et *Perry*. La corvette *Decatur* a été rappelée, par suite des maladies qui régnaient dans l'équipage.

Escadre de mer de la Chine : Corvette *Plymouth*, et brick *Dolphin*.

A la suite de ce relevé des forces officielles de l'Union, le rapport arrive aux divers contrats qui pourraient à la construction de steamers destinés au service transatlantique des postes en temps de paix, mais transférables au besoin dans le service de guerre.

La seule ligne actuelle en activité est celle qui fait le service du Pacifique, entre Panama et les côtes de Californie et d'Orégon.

Le contrat passé avec M. E. K. Collins et consort, pour le service entre New-York et Liverpool, comprend cinq grands steamers de 2,000 tonneaux. Le premier (l'*Atlantic*) pourra prendre la mer en février ; le *Pacific* sera prêt en

FEUILLETON.

Souvenirs de la Grande Chartreuse.

(Voir les Nos. 29 et 32.)

III.

J'étais tombé dans une méditation profonde et extatique ; un trouble inconnu, mais qui n'était pas sans charmes, remplissait mon cœur, et je versais d'abondantes larmes sans que je pusse comprendre la cause ni de ma douleur, ni des rêves merveilleux qui venaient m'assaillir.

Un léger bruit qui se fit entendre au-dessous de moi m'arracha à la méditation et attirait toute mon attention. Il me sembla que deux ombres, avec deux linéaux blancs, erraient au pied des murs du monastère ; c'étaient deux religieux qui bravaient le sommeil, se livraient à quelques pieux travaux. L'un deux s'entretenait avec peine les croix brisées dont les fragments étaient jetés çà et là ; il s'efforçait de les réunir et de leur rendre leur forme première. L'autre qui me parut d'un âge très-avancé, se servait de la pioche et de la bêche.

Je reconnus le lendemain qu'obéissant aux Statuts de son Ordre, c'était si tombé qu'il creusait... C'était une prévision de son avenir qui agitait ce vieillard ; car, peu de jours après, et durant mon séjour à la grande Chartreuse, il mourut et fut déposé dans le tombeau que ses mains tremblantes venaient à peine d'achever.

Les émotions qui résultent de pareilles scènes ne peuvent être reproduites ; il faut se contenter de les indiquer et renoncer à en tracer la mystérieuse puissance. O ! joies du monde ! vains plaisirs qui amusez les ennemis et les chagrins des hommes, qu'êtes-vous en présence des joies religieuses et des occupations saintes de la vie solitaire ? Là, tout rappelle au chrétien le néant du présent et les grandeurs de l'avenir ; le secret de sa destination lui est révélé, l'immortalité sonne à toutes ses pensées de mort ; c'est là que, pur de toutes souffrances, il s'endort paisible au milieu de ses frères, pour revivre à jamais dans un monde sans misères et sans crimes, où toutes ses larmes ont été conservées, où toutes ses douleurs ont été appréciées, où la connaissance de Dieu lui assure une éternité d'ineffables délices.

Et je pleurais en priant, et déjà les jours passés de ma jeune vie revenaient à ma mémoire comme des songes douloureux, et je les secouais en les jetant au loin comme un vêtement souillé. En ce moment les sons de la cloche frappèrent les airs ; chacune de leurs vibrations retentissait jusqu'au fond de mon cœur. Les deux vieillards s'éloignèrent aussitôt d'un pas grave et mesuré, les bras croisés sur leur poitrine ; le bruit des portes qui se refermaient était répété par les échos des longs corridors, une charte sonnaient brilla au travers des vitraux colorés de l'Eglise, et j'entendis l'harmonie lointaine de plusieurs voix d'hommes.

Je me couvris à la hâte de mes vêtements,

pour connaître la cause de ce mouvement inattendu au milieu de la nuit. Ce n'était cependant que la curiosité ; et j'avais en moi une pensée nouvelle, et il me semblait qu'une main invisible arrachait de mes yeux l'épais bandeau qui les couvrait.

Inspiré par ce sentiment, je traversai heureusement de longs passages qui m'étaient inconnus, et j'entrai dans la chapelle... Les pères et les frères servans étaient agenouillés sur la pierre humide autour de l'autel ; il n'y avait plus parmi eux ni premiers ni derniers. Le père procureur célébrait le saint sacrifice, et quand il éleva l'hostie, tous les religieux tombèrent la face contre terre et restèrent dans cette position jusqu'au moment du dernier évènement... J'étais vaincu ; je m'humiliai et je priai avec ferveur.

Quelques jours après, en parcourant les diverses constructions dont se compose le monastère, j'entrai dans l'infirmerie. Un père atteint d'un rhumatisme aigu, était couché sur quelques planches mal jointes ; il souffrait avec une angélique résignation, et si la maladie brulante qui le déchirait n'avait imprimé les traces de son passage sur ses traits pâles et affaiblis, il eût été difficile de croire à sa violence.

Je m'approchai du malade avec intérêt et je lui parlai de l'état douloureux dans lequel il était. Il ne me répondit pas, mais il tourna péniblement les yeux vers un Christ placé en face de son lit ; et regarda plus éloquent que des paroles, son fit tressaillir, car je le compris. Touché néanmoins de la situation pénible

du père, je demandai au frère servan (c'était celui qui m'avait ouvert la porte du monastère) si la règle s'opposait à ce que le malade fût couché plus commodément. Il me répondit avec modestie que non ; mais que dans la maison il n'y avait encore que deux matelas, qu'on avait dû ôter au père pour me les donner. Je devins pâle d'étonnement et de regret ; je courus aussitôt à ma cellule, j'enlevai les matelas et les draps et je rentrai bientôt après dans l'infirmerie chargé de leur poids qui m'avait paru léger. Le frère servan ne me fit aucune observation. Je lui en sus gré, car il m'honorait en me croyant capable aussi d'un sacrifice qui lui aurait été facile ; il m'aida à préparer le lit et nous y plaçâmes le religieux souffrant qui ne put me bénir, ses bras étant paralysés ; mais je vis roder une larme dans ses yeux, et je l'essuyai pieusement avec mon mouchoir que je baisai ensuite avec attention.

J'ai cru inutile de vous entretenir du but spécial de mon voyage ; il était accompli et déjà oublié par moi. Jusqu'alors cependant les saints exemples des religieux avaient plus parlé sans doute à mes sens qu'à ma raison. Mon cœur qui n'était qu'égaré, avait été facilement guéri ; mes préjugés s'éclaircissaient, mes anciennes convictions étaient ébranlées ; mais peut-être cette réaction intellectuelle ne devait-elle avoir en moi d'autre durée que celle de mon séjour au monastère.

Deux jours auraient dû suffire à la conclusion de l'affaire dont j'avais été chargé ; plus

d'une semaine s'était écoulée, je ne parlais point de mon départ, et je n'osais y penser. Je pressais les travaux, je me mêlais aux ouvriers, je maniais la hache et la scie comme un apprenti, mais avec un zèle qui faisait sourire les bons pères. Je sollicitais la faveur de les accompagner dans leurs promenades et j'assistais à tous les offices. Je jouissais du calme qui régnait dans ces lieux, vers lesquels du sein des orages du monde, j'ai bien souvent tourné des yeux pleins de larmes. Les rapports continus que les pères étaient obligés d'avoir avec des étrangers dans ce moment de renouveau de leur ordre, ne leur permettaient pas encore d'en suivre exactement les règles sévères ; ils avaient reçu à cet égard des dispensations de leur général et du Saint Père. J'étais donc admis à partager leur repas qu'ils faisaient en commun. Je ne pourrais que faiblement exprimer tout le calme qui régnait dans les entretiens que j'ai eus avec ces vieillards. Leur innocence et leur naïveté m'étonnaient bien souvent ; ils étaient tous Français, mais ils avaient passé à la Chartreuse de Rome toutes les années de la Révolution et de l'Empire ; ils en ignoraient même complètement les principaux événements. Je leur parlais de Napoléon avec l'enthousiasme d'un jeune homme ; je leur racontais les grandes batailles qu'il avait gagnées, les guerres désastreuses que la France avait soutenues depuis 29 ans, tout cela était nouveau ; pour eux, et ils m'écoutaient avec une attention et un intérêt qui attestaient à la fois leur profonde insouciance des choses de ce monde, et ce

pas leur malice. Ils essaient en vain depuis un an de nous jeter dans l'anarchie et la confusion. Cette fois ils ne sont pas plus heureux que par le passé. D'abord ils ont prétendu que les anciennes lois étaient expirées à la fin de la dernière session du parlement et que conséq emment toutes les décisions et procédés des cours depuis le mois de mai dernier étaient nuls et de nul effet. Rien ne peut être plus faux et plus absurde que cette interprétation de la loi. Dans l'opinion de tous les avocats honnêtes et éclairés la chose ne fait pas question. Le Pilot et la Minerve ont fait voir à la Gazette et au Herald que les anciennes lois ont continué en force jusqu'à la proclamation des nouvelles, le 24 décembre dernier. L'intention du législateur est évidente et ne saurait être méconnue.

La seconde objection soulevée contre le fonctionnement de la loi établisant la cour Supérieure etc. a été soumise à cette cour lundi dernier par M. Rose. C'est une objection futile s'il en fut jamais. On prétend que la cour supérieure ne peut siéger chaque semaine en vacance, à moins d'être composée d'un quorum de toute la cour, c'est-à-dire, de six Juges au lieu de deux, qui suffisent pendant le terme. Mais cette prétention n'a pas le sens commun! voyez plutôt, par la 15e clause de l'acte, il est dit que les termes de la cour supérieure ne seront pas tenus par plus de trois ni pas moins de deux des juges de la dite cour et durant le terme, deux des dits juges quelconques formeront un quorum etc. Par la 17e clause il est dit que hors de terme les deux premiers juges judiciaires de chaque semaine de tous les mois de l'année, hors le mois d'août la cour ou tout quorum de cette cour pourra tenir des séances etc. La version anglaise de la loi dit un quorum, aucun quorum. Peut-il y avoir le moindre doute sur l'intention du législateur? Puisqu'un quorum de deux suffit en terme, ne doit il pas, à fortiori, suffire en vacance? et d'ailleurs ne tombe-t-il pas sous la dénomination de tout l'aucun quorum? On dirait en lisant ces mots tout, aucun, dans la 17e clause, que le législateur prévoyait l'objection et les y a placés pour la rencontrer et la nullifier. La cour pouvait, ce nous semble, décider la question de suite; elle l'a prise en délibéré jusqu'à lundi prochain.

Nous ne prétendons pas dire que les nouvelles lois de Judicature sont des lois parfaites ou exemptes de toutes erreurs et omissions, parce que M. l'avocat, qui s'y consacrait, prétendait qu'il n'y a pas de lois parfaites et sans défauts et s'il y en avait, ils trouveraient encore moyen de soulever des objections. Mais ce dont nous sommes informés par des membres éminents du barreau de cette ville, c'est que ces lois font honneur à celui ou ceux qui en sont les auteurs et rédacteurs et sont un grand progrès dans notre système judiciaire.

Republicanisme Français.

Nous empruntons à la correspondance Parisienne de la Tribune de New-York, le passage suivant que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs. Qui ce qui manque à la France en ce moment c'est la foi, qui fait croire et l'amour qui organise; c'est elle qui fait l'âme d'un haut, des hommes de foi, de vérité et de religion.

Un citoyen de l'Etat de New-York maintenant à Paris, a adressé une lettre à M. Emile de Girardin concernant le gouvernement, qui prouve l'expérience de votre jeune société à comprendre la complication de notre politique Européenne. Pour lui tout le secret de la stabilité de nos institutions en Amérique est dans le mécanisme de votre constitution avec un Président et une assemblée législative; tout le secret des troubles de l'Europe est dans l'absence de ce mécanisme si important pour le bien. Hélas! quand bien-même je venais la France avec un Sénat Conservateur et tous les chefs et balances que l'on trouve dans votre constitution, je suis sûr qu'elle serait encore moins stable qu'à présent! Si vous aviez en Amérique plus de 1500 ans de traditions féodales et despotiques; si vous aviez trois ou quatre factions dynastiques se disputant le pouvoir; si au lieu d'être un peuple sous l'influence du christianisme et de la Bible, vous étiez des Scythiques et des Atlantes; si au lieu d'être des enfants de William Penn et des Pilgrim Fathers, vous étiez les fils de Voltaire et de Diderot, sans oublier, Louis XV et Piron et Voltaire; si vous étiez entourés de nations grandes et anciennes, semant la discorde dans votre sein et faisant jour toutes espèces d'intrigues contre vous, à l'aide des ressources fécondes que la corruption a contre le vice; si vous aviez une religion d'Etat, et si vous n'aviez déjà dit qu'entre une religion d'Etat et la position du catholicisme en France, il n'y a pas de différence importante; si au lieu d'avoir l'esprit des grandes entreprises et des grandes affaires, vous étiez sans cesse occupés à des controverses philosophiques; si au lieu d'avoir des espaces sans bornes autour de vous et un courant d'émigration qui vient vers vous chercher l'air et l'espace, vous aviez une population surabondante, pressée par le besoin, surchargée de taxes, d'usures et de vices, ne mangeant que du pain noir et dur, un Washington avec un Sénat composé d'autant de Jefferson et de Franklin ayant à lutter contre une chambre de Représentants semblable à celle que nous avons reçue des élections de 1849, avec Monsieur Dupin le soi-disant citoyen, comme le président de cette chambre, tous y perdraient leur sagesse, et vos institutions perdraient leur équilibre constitutionnel. Emile de Girardin ne voit rien de tout cela! et quand il entreprend de recommander des mesures pratiques, il croit simplement que dans un pays comme la France, il peut changer le système des taxes avec un coup de baguette! J'aimerais à le voir prendre part au pouvoir et je le considère certainement

comme l'homme le plus capable que nous ayons maintenant dans la jeune génération. Mais son acier est mêlé de paille. Il croit que c'est une question d'administration tandis que c'est une question d'éducation et d'organisation. Maintenant pour instruire, il faut croire et pour organiser il faut ai ére. Il faut de l'aide d'en haut; et enfin il faut être un homme de foi, de piété et de religion. Emile de Girardin n'est pas cet homme là. Tant que nous n'aurons pas de tels hommes aux affaires nous ne pourrons rien."

Nous aimons à reproduire l'extrait suivant d'une lettre d'un humble missionnaire du Nord-Ouest. Comme l'auteur ne s'attendait pas de tout à la publicité, il n'en est que plus intéressant pour nous d'être initiés aux détails intimes de sa vie de missionnaire. On y voit combien de sacrifices pénibles le zèle apostolique dans le catholicisme, peut engager à faire de gaieté de cœur.

Extrait d'une Lettre du R. P. Taché. O. M. I. Missionnaire de l'île à la Croix.

Je suis actuellement avec le Père Parand, qui doit me quitter dans une quinzaine de jours, pour aller passer l'hiver dans la mission d'Atlinaska. Je resterai donc seul, et, grâce à mes dispositions pour l'hermétique, cette perspective ne m'effraie pas, quoiqu'elle soit pénible. Depuis un mois et demi nous ne nous occupons que de planches et de cloisons qu'il faut, bien entendu, confectionner de nos propres mains. Je vois qu'il m'est absolument impossible de songer à la construction d'une chapelle, quelque pauvre qu'elle pût être. Les ressources des missions ne le permettent pas. C'est pénible impuissance! m'afflige beaucoup. Je m'étais toujours flatté qu'un petit clocher s'élèverait dans notre mission, pour attester que la religion avait assés son empire pacifique au milieu des épaisses forêts que nous habitons.

Une petite Eglise tant soit peu appropriée eût été pour nous une grande consolation et nous os sur un grand encouragement. Mais, hélas! ce désir bien légitime ne peut se réaliser! Comme néanmoins il nous faut absolument un local pour réunir les sauvages, voici le plan que j'ai adopté. Nous possédons une maison de 36 pieds sur 24 et une autre de 20 pieds carrés. La première nous a jusqu'ici servi de demeure; je la cède au Bon-Dieu, quoiqu'avec honte puisqu'elle n'a que des enduits de terre et des châssis de parchemin, et que de plus je n'ai pas une seule planche pour en orner l'intérieur, et la rendre tant soit peu digne du saint usage auquel je la destine.

Sortant de notre demeure, je trouverai un site dans cette autre maison de 20 pieds dont je viens de parler. Nous l'avons, mes chers confrères et moi, construite à la sueur de nos fronts, l'été dernier, et elle a servi depuis d'habitation à nos domestiques. Comme les faibles ressources des missions nous ont obligés à recevoir nos hommes et à prendre à leur place deux tout jeunes gens dont le grand mérite est de ne savoir rien faire et conséquemment de ne point nous coûter cher, nous avons bravement et habilement construit pour eux une demeure dont les vastes dimensions ont de quinze pieds en longueur et d'autant en largeur.

Quand je vous ai dit que je passerais l'hiver seul, je voulais dire sans autre prêtre, car il m'est arrivé, la semaine dernière, un autre membre de notre communauté, un frère converti, c'est le frère Dube, que vous avez peut-être vu à Boncheville. Vous vous souvenez, peut-être, que lors de notre départ de Kamouraska, en 1830, un tout petit garçon conduisit notre voiture jusqu'à la Rivière-Ouelle. Ce petit garçon c'est le frère Dube qui me rendit alors ce service et qui m'en rend actuellement bien d'autres. Ce bon frère est pour moi un compagnon bien agréable, d'abord parce que nous sommes unis par les liens de la charité mutuelle qui doit animer tous les membres d'un corps religieux, ensuite parce qu'ayant été élevé à Kamouraska et ayant demeuré à Longueuil, nous pouvons parler ensemble de personnes bien chères et de lieux qui intéressent.

J'ai été bien flatté d'apprendre la magnificence de votre église et le talent avec lequel M. Berlinguet l'a embellie. Si j'avais à éprouver quelque peine, ce ne serait pas parce que je suis jaloux de votre bonheur, mais parce que le Dieu pour lequel s'élevaient de beaux édifices dans le pays qui m'a vu naître, en mériterait bien de semblables dans le coin du monde où il m'a appelé à faire connaître son saint nom. Prions le pour qu'il nous donne les moyens de faire pour gloire plus que nous n'avons pu faire jusqu'ici.

NOUVELLES D'EUROPE.

Question Turco-russe.

En dépit de tout ce qu'on avait dit, l'affaire des réfugiés hongrois n'est pas encore arrivée à un dénouement. La Russie demande formellement que Ben et tous les Polonais convertis à l'islamisme soient non seulement éloignés de la frontière, mais traités comme prisonniers, et que les autres soient non seulement éloignés, mais expulsés.

La réponse du Sultan à la seconde note du Cabinet de Saint-Petersbourg, tendant à l'expulsion des Polonais du territoire ottoman, est partie le 20 novembre. Cette réponse, concertée avec les représentants de la France et de l'Angleterre, porte que les Polonais convertis dans les affaires de Hongrie, seront seuls invités à quitter le territoire ottoman; et les autres pourront continuer à y séjourner. Cette réponse a été expédiée immédiatement à Saint-Petersbourg; reste à savoir si le czar s'en montrera satisfait. On sait qu'il demandait l'expulsion de tous les Polonais

indistinctement, même de ceux qui seraient porteurs de pas-ports français ou anglais.

Dans le cas où la réponse de la Porte satisfait le czar, la question des réfugiés se trouverait résolue ainsi: les Hongrois seraient internés dans le Diarbékir, pour être incorporés dans un corps d'armée qu'on se propose d'y former; et les Polonais qui ont combattu pour les Hongrois seraient renvoyés avec les ressources nécessaires pour se rendre où ils jugeraient convenable; M. J. Aupick et Canning se sont engagés à leur donner des pas-ports français ou anglais; et quant aux Polonais qui se trouvaient en Turquie avant ces événements, ils continueront à y résider, si tel est leur bon plaisir. Enfin M. de Sturm, l'interne de l'Autriche, ira voir des donateurs de la retraite qu'il a demandée et obtenue il y a près d'un an.

Ces jours derniers, écrit-on le 25 novembre (dernières dates), l'Internance d'Autriche a demandé l'emprisonnement de Stein, Kriey et Kuhlman, qui se sont faits musulmans; bien entendu la Porte a refusé.

L'escadre française reste toujours à Oudac; l'escadre anglaise est encore à Boshika. La flotte anglaise se compose des trois-ponts Queen, vaisseau amiral; Calcutta; Hood. Prince Régent, Vengeance et Bellorophon; de la frégate la Thétis, des frégates à vapeur Olin et Dragon, des corvettes à vapeur Bulldog et Rowan, et du vaisseau Abrar.

La flotte française compte dans ses rangs les trois ponts Friedland, jennapars, Infatigable, Havoc, Iéna et Jupiter, les frégates à vapeur Descartes et Magellan et la corvette à hélice Catana.

Aux observations de M. de Titoff touchant l'entrée de l'escadre anglaise dans le Daranacelle, le czar répond qu'on n'avait jamais considéré le droit des Dardanelles comme mare clausum, qu'à partir des deux châteaux extérieurs. L'Espagne commandée par les châteaux intérieurs étant trop large pour que les navires puissent ressentir l'effet du feu croisé des batteries. Aussi paraît-il que l'usage a toujours été de laisser les vaisseaux de guerre franchir sans encombre les deux châteaux extérieurs et de n'exiger la permission expresse de la Porte que pour les forts intérieurs. M. de Titoff a dû en référer à son gouvernement.

L'ambassadeur autrichien, bien que se déclarant parfaitement satisfait de l'issue du différend, quant à l'Autriche, a déclaré qu'il ne recommandait les relations diplomatiques que quand les difficultés avec la Russie seraient également applanies.

Le dernier numéro du Journal de Constantinople annonce, contrairement aux informations des journaux allemands, qu'aucun des réfugiés à Widlin n'a voulu retourner en Autriche, sur l'invitation du général Haushab.

Russie.—On écrit de Saint-Petersbourg, le 11 novembre, à la Gazette de Voss: "Un ouragan terrible, qui a éclaté mercredi matin, a chassé la Neva hors de lit, et a poussé vers la ville les flots de la Baltique. L'eau montait de minute en minute. En peu de temps, elle dépassait de 7 pieds le niveau normal. Le canon d'alarme sonnait de quart l'heure en quart l'heure du haut de la forteresse et de la ville environnante. La terreur était générale. Déjà le pont d'Isaac avait emporté. Wassili-Ostrom, complètement coupé de la ville, était submergé en partie. Dans la partie de la ville appelée port des Galères, les habitants s'étaient réfugiés sur le toit des maisons. Du côté de l'annuaire, l'eau débordait par les aqueducs et inondait les rues."

A cinq heures de l'après-midi, le vent tourna et mit fin au danger. La Neva, en rentrant dans son lit, charriait d'énormes quantités de bois; trente barques avaient été submergées. Des maisons de bains tout entières ont été entraînées dans la mer. "On assure qu'à Wassili-Ostrom, un grand navire à deux mâts, poussé jusqu'au milieu de la ville, se trouve à sec et chaviré en travers de la rue."

Le czar est attendu à Varsovi, où il doit avoir, dit-on, une entrevue avec le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche.

Espagne.—La Eyrna du 1er décembre annonçait en ces termes un événement qui ne serait pas sans importance pour l'avenir de la Péninsule: "Depuis quelques jours, il s'est répandu une nouvelle qui comblera de joie tous les Espagnols."

Quique, suivant l'antique usage, il ne paraît pas que le moment où encore arrive d'annoncer officiellement est heureux événement, les espérances qu'on a conçues sont telles qu, si nous sommes bien informés, les ministres se rendront ce soir au palais pour féliciter LL. MM."

On écrit de Madrid, le 6 décembre: "La reine paraît être entièrement rétablie de la légère indisposition qu'elle a éprouvée ces jours derniers. Elle avait levé hier au soir. On est en ce que des espérances, peut-être prématurées, ne se soient évanouies. Tout fois, on continue d'adopter, pour sa santé les plus grandes précautions. Un chapitre l'ordre de l'ordre de Charles III, qui devait être présidé demain par la reine, a été ajourné, ainsi qu'une cérémonie religieuse qui devait être célébrée dans la chapelle royale."

Tous les journaux de Madrid annoncent, d'après des correspondances de Perpignan, que les artistes es agnols s'apprêtent à recommencer la gravure en Catalogne sous la conduite de Marcell.

On lit dans une lettre datée de Perpignan le 26 novembre, et publiée par le Clamor Publico: "Ce matin, les généraux et quelques piquets de troupe de ligne ont été placés aux portes de la ville. Les autorités ont fait immédiatement des visites domiciliaires, qui ont amené l'arrestation de plusieurs officiers carlistes, parmi lesquels quelques colbels."

La traverse est faite de Montréal à Laprairie et le chemin est assez beau.

Un article sur l'Asyle du Bon-Pasteur, et quelques détails sur Bourbonnais et Aurora (Illinois), remis faute de place.

Nous prions de nouveau instamment nos abonnés de vouloir bien nous payer ce qu'ils nous doivent. Les personnes qui retiennent le prix de leur abonnement depuis deux, trois et quatre ans, doivent particulièrement faire attention à notre demande. Il n'est pas honnête de recevoir un journal sans le payer. Nous regrettons d'autant l'abus dont nous plaignons, que nous voyons par nos désirs d'améliorations typographiques, et autres, totalement paralysés.

Nous remplissons aujourd'hui un pénible devoir en enregistrant dans notre feuille la mort de M. Fay, prêtre du Séminaire de St. Sulpice de Montréal, décédé, à l'Hôtel Dieu, le 9 du courant vers six heures du soir, à l'âge de 57 ans. Pendant plus de quatre mois, l'habile Docteur de l'Hôtel-Dieu éprouva toutes les ressources de l'art pour arrêter les progrès rapides de l'hydropisie jointe à une affection au cœur dont il souffrait, nous dit-on, depuis près de deux ans.

M. Claude Fay, était né le 21 octobre 1792, à Rive-de-Gier, diocèse de Lyon. Il entra au Grand Séminaire de St. Irénée, à Lyon, le 1er novembre 1815, et fut ordonné prêtre le 27 juillet 1817. Arrivé à Montréal le 24 décembre 1823, il fut employé comme professeur au collège de Montréal jusqu'en l'année 1829 où il fut nommé Curé-d'Office de la paroisse.

Tout le monde suit avec quel zèle infatigable ce vénérable prêtre s'est acquitté des laborieuses fonctions curiales de cette immense paroisse. On peut lui appliquer à toute vérité ces paroles de l'Ecriture, "Zelus domus tua comedit me."

Sa douceur inaltérable dans ce tourbillon d'affaires incessantes était un sujet continuel d'édification pour tout le public, aussi bien que pour ses propres confrères.

Nous n'apprenons rien aux paroissiens de Notre Dame de Montréal, en disant que la foi, l'humilité, une douceur angélique brillaient du plus vif éclat dans ce vertueux prêtre dont nos concitoyens conserveront longtemps un précieux souvenir.

Après avoir consumé sa vie dans l'exercice du saint ministère, et la pratique des plus belles vertus, il s'est endormi dans le Seigneur, sans effort, sans agonie, avec toute sa présence d'esprit, et la source sur les lèvres, se semblant dire à la Seign qui venait de lui donner à boire; "Valeat sum in his que dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus."

En apprenant la mort de ce digne enfant de M. Oler, plusieurs diront, sans doute, comme nous; mortui anima mea morte justorum, puisqu'il mourut de la mort des justes!

Après le service solennel qui aura lieu demain à St. A. M. le corps sera inhumé dans les caveaux de l'Eglise Paroissiale. R. I. P.

Nouvelles et Faits Divers

CHENNE DE FER DE ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.—Nous apprenons avec plaisir que le Bureau des Directeurs de la compagnie British American des Terres, a approuvé la recommandation de son agent M. Galt et a consenti à prêter £25,000 pour aider à compléter le chemin de fer de Montréal à Portland. Les obstacles sont donc maintenant tout surmontés et il n'y a plus aucun doute que les travaux seront terminés aux époques fixées par le contrat.

ELECTION DE QUEBEC.—La Writ pour cette élection est sorti. Elle aura lieu le 17 du courant. L'Hon Chabot, nous dit un correspondant de Québec, sera élu par une grande majorité.

UNE LETTRE DE L'HON A. N. MORIN.—Une lettre a été lu, vendredi dernier, dans le Sénat de l'Etat de New-York, écrite par l'hon. Orateur de la chambre d'assemblée du Canada; cette lettre demandait au nom de notre Législature à celle de cet Etat des copies de ses journaux et autres documents dont on pourrait disposer en faveur de notre Bibliothèque, qui est toute à refaire par suite de l'incendie d'avril 1849.

LE PEUPLE TRAVAILLEUR. Tel est le titre d'un nouveau journal Français qui doit paraître sous peu en cette ville. Cette feuille, nous dit-on, est fondée sous les auspices de l'association annexionniste de Montréal et sera l'organe reconnu du parti dans le Bas-Canada.

EDUCATION DANS L'ETAT DE NEW-YORK.—Il a été payé dans le seul Etat de New-York, en 1849, la somme de \$1,143,101 ou £285,850 courant en salaires aux Instituteurs! voilà ce qui s'appelle encourager l'éducation!

ATTENTION AUX SERVITEURS.—La veille d'un jour de l'an, nous dit un journal de New-York, les propriétaires du magnifique hôtel connu en Amérique sous le nom d'Asier House ont donné un grand banquet suivi d'un bal aux employés serviteurs de cet établissement, qui étaient au nombre de 160.

Les propriétaires, avec leurs femmes et leurs enfants, changèrent de position avec leurs serviteurs ce jour là, en les servant de bonne grâce, et du meilleur honneur possible. C'était une scène digne des temps primitifs et bien propre à resserrer les liens qui unissent ces serviteurs à leurs maîtres.

ERRATA.—Dans notre dernier N. p. 1re, 2de colonne; au lieu de: renforcissent, tout le système. 5e, colonne; au lieu de: renforceit les sentiments. Lisez: renforce les sentiments. Colonne 3, alinéa 3 ligne 20, prévenir; lisez: prévenir. Colonne 4, alinéa 1, ligne 15 placés; lisez: placés. Colonne 5, alinéa 4, ligne 3, nuira; lisez: nuira.

Extraits de Journaux.

DEPART.—M. E. Hudon, de la maison de E. & V. Hudon, M. N. B. Desmarquet de la maison de Desmarquet et Marchand et M. W. H. Merrill, de la maison de H. & W. Merrill, sont partis la semaine dernière de cette ville, en route pour l'Europe pour affaires commerciales. J. L. Beaudry écr. partira, nous dit-on, vers le 18.

Nous avons annoncé dans notre dernière feuille que M. G. Joseph a dû partir jeudi pour la Californie avec MM. Lafleur et Morin. M. Lafleur est le seul qui se soit mis en route ce jour là. M. Joseph n'est parti qu'avec M. L. D. Rochon. Ces deux Messieurs partent sous les auspices les plus favorables et sous des circonstances exceptionnelles. Ils sont favorisés, nous dit-on, par dix mois de commerce puissants tant en Europe qu'en Amérique, et dont ils doivent être les agents. M. Rochon doit revenir six ou sept mois après avoir pris sur les lieux, les informations nécessaires pour commencer les affaires de la société. Il doit aussi rencontrer à San Francisco, trois de ses frères, dont l'un est établi depuis plusieurs années, et qui s'y trouve à la tête d'un commerce considérable. Nous souhaitons à nos deux compatriotes un voyage heureux, et beaucoup de succès, et un prompt retour.

ACCIDENT.—Une jeune Irlandaise âgée de 30 ans, du nom de Mary Crogan, atteinte d'une aliénation mentale, se précipita du haut du 3me. étage dans le cour située sur la rue St. Paul, le 26 novembre dernier. On la transporta immédiatement à l'Hôtel Dieu. Le choc fut si violent qu'il fut suivi d'une fracture compliquée de la jambe. Malgré tous les soins qui lui furent prodigués, on fut obligé de lui faire l'amputation au-dessous du genou. L'opération fut faite le 3 janvier par M. le Dr. Munro, médecin de l'Hôtel-Dieu, assisté des Drs. Lebourdais et Pelletier, et des élèves. On a tout lieu d'espérer maintenant que la malade survivra à l'opération. Idem.

ELECTION DE QUEBEC.—La Gazette de Montréal se trompe en disant que M. Leguè est opposé au chief commissioner pour l'année de l'élection générale en 1848. En second lieu nous croyons qu'à l'élection générale de 1847, M. Légaré, loin de faire concurrence à M. Chabot, contribua, au contraire, à le faire élire. C'est à M. Melhon, qui a remplacé M. Aylwin, que M. Légaré a fait concurrence en 1848.

L'Annuaire continue d'être expédié de Montréal par routes, mais les électeurs de Québec ne seront pas allés chercher par la voie de l'association annexionniste, fait-il même assés raison du produit des quêtes faites à New-York ou ailleurs. On dit que le writ a été reçu, que l'élection doit avoir lieu le 17. Canadien.

MARIAGE.

A l'Eglise Catholique de St. Michel et St. George, Lynn Rogis, Dorsetshire, John Carey Err., M. D., 2e fils de John Carey, Err., officier en loi de Dublin, à Avoca, 5e fille de feu Allan Bellingham, Err., du Château Bellingham, Conaty Louth, et niece de feu l'hon. Jacques baby, d. Toronto.

DÉCÈS.

En cette ville, le 9, à la demeure de Louis Boyer, Err., son oncle, Delle, Mary-Ann Hawley, âgée de 18 ans. Ses funérailles ont eu lieu aujourd'hui, le 11, à 8 1/2 du matin. En cette ville, le 6 courant, dame Lucie Aréche, née Delisle, épouse de J. B. C. Tresler, Err., M. D., âgée de 55 ans, après 2 1/2 ans de grandes souffrances.

A St. Laurent, le S. M. David Taylor, cultivateur. A la Chine, hier, M. Wm. Hanna, cultivateur, âgé de 51 ans.

A la Côte St. Paul, le 31 ultimo, Malcolm McNaughton, Err., âgé de 87 ans, natif de Glenlyon, Ecosse, et établi en Canada depuis près de 50 ans.

A St. Hyacinthe, le 5, Narcisse E. O. Claire, Err., Greffier de la Cour de Circuit du lieu, à l'âge de 29 ans.

A Repentigny le 24 décembre dernier, Dame Elisabeth Alazet, épouse de M. Louis Thomin, à l'âge de 64 ans et 7 mois.

A St. Jérôme, le 5, à l'âge de 16 mois et 10 jours, Marguerite Elmira, enfant de A. B. Lavalée, Err., N. P. Décédé à St. Cuthbert, le 7 ult., après une maladie supportée avec une patience héroïque et une résignation vraiment chrétienne, Sr. Cuthbert Duteau de Grandpré, à l'âge de 26 ans. Il était fils de Joseph Duteau de Grandpré Err. Co-Seigneur de la Paroisse de l'Isle du Palais.

LOUIS O. LETOURNEUX, Avocat.

22, rue St. Gabriel, maison voisine de l'Hôtel du Canada. 8 janvier, 1850

NOTICE SUR L'EXHUMATION ET LE 78ME ANNIVERSAIRE DE LA

DE LA MÈRE DUBOIS, (DÉCÈS LE 23 DEC. 1771) FONDATRICE ET PREMIERE SUPERIEURE DES SŒURS DE LA CHARITÉ, DITES SŒURS GRISSES, DE L'HOPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL.

A vendre à ce Bureau Montréal, 28 Décembre, 1849.

AUX MM. DU CLERGE. PASTEURS B. aux CHANDELIERES 6, 8 et 12 B. ANCHES (ou familles) très-c. nombreux pour les Eglises. Châque de différents couleurs, et à très-bas prix. ALEXANDRE LEVY, No. 119, Rue Notre-Dame. Montréal, 14 décembre 1849.

AU PRIX COUTANT!!!

UN FONDS DE HARDES FAITES DE \$65,000.

Rien de semblable encore n'a été offert au public.

Le Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de HARDES FAITES ET DE MARCHANDISES SECHES au printemps prochain, désire vendre tout le fonds actuel de son établissement au

PRIX COUTANT POUR ARGENT CONTANT,

à commencer du PREMIER décembre prochain et durant tout ce mois.

Il fournira des preuves convaincantes que ses effets seront vendus au prix coutant, près de premier décembre.

Les personnes sont spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne voudraient pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadés qu'elles achèteront lorsqu'elles les auront examinées.

LOUIS PLAMONDON.

ENSEIGNE DU CASTOR.

NO. 123, RUE ST PAUL.

Montréal, le 27 novembre 1849.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL. Pour 1850.

A vendre chez E. R. FARRE et Cie. St. Vincent, No. 3. 16 nov. 1849.

ATTENTION!!!

A VENDRE, A L'VECHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE.

Venez pour se préparer à la Fête de la naissance de N.S.J.C.

Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J., traduit de l'italien, d'après la dernière Edition de Rome.

PRIX: Un Eau la Douzaine.

Montréal, 14 décembre 1849.

BUSTE DE MGR. DE MONTREAL.

Le Soussigné, acquéreur du Buste de Monseigneur de Montréal, sculpté par M. Chs. Bullet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer.

Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite.

Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Eglises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniqny, etc., etc.

P. E. PICAULT.

Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Le Soussigné a aussi de beaux ENFANS Jesus en cire, de différentes grandeurs pour Eglises et Chapelles, etc. Montréal, 23 Octobre 1849.

REGISTRES DE PAROISSE

Le Soussigné a préparé une quantité de REGISTRES pour les Paroisses, de différents nombres de feuillets, qu'il vendra à des prix très modérés, et dont il garantit la solidité et la reliure, étant liés avec les meilleurs matériaux et par un des meilleurs ouvriers du Canada. Il se chargera de les faire coter et parapher. J.-BTE. ROLLAND. 16 Novembre 1849.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

LA FABRIQUE de Rigaud recevra des SOUSSIGNÉS CACHETÉS jusqu'au 15 janvier prochain, pour les réparations du Presbytère de cette paroisse, qui consistent à en refaire à neuf, tout l'intérieur; lesquels devront être accompagnés des noms de deux cautions solvables. Voir à la demeure du Soussigné ou au Presbytère, les PLANS, DEVIS et CONDITIONS. A. C. CHOLET. Rigaud 18 décembre 1849.

LES COMMISSAIRES D'ECOLE de la MUNICIPALITÉ de Rigaud, recevront des commissions cachetées, jusqu'au 15 de Janvier prochain pour l'érection d'une maison en pierre à deux étages; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables. Voir au Bureau du Soussigné les Plans et devis ainsi que conditions. Rigaud, 27 Nov. 1849. PH. GAREAU S.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE

Montréal, 26 octobre, 1849.

EN conséquence de la Translation du Siège du Gouvernement à Toronto, Avis Public est par le présent donné, que toutes Communications destinées à ce Département de la part des Personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto. Les Communications des Personnes résidentes dans le Bas-Canada devront être adressées à L'Assistant Commissaire des Terres de la Couronne-Montréal.

Les Papiers sous-mentionnés inséreront l'Avis ci-dessus une fois par semaine pendant un mois: La Minerve - Les Melanges Religieux - L'Echo des Campagnes - Gazette des Trois-Rivières - Le Journal de Québec et le Canadien.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIEME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-dessus, par l'Agent Local, JOHN LYNCH, à l'île des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser. Prix de vente:—Trois Chelins l'Acre. Township de Chicester.

Rang 1er, Lots A, à 9, 11 à 22, contenant depuis 68 à 161 acres.

2me, Lot A à D, 122, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres.

Aussi le résidu de la partie nord, ou 86 acres des lots divisés Nos. 23 à 26.

3me, Lots A, B, C, 1 à 48, contenant depuis 43 à 146 acres.

4me, Lot, 8 à 46, contenant depuis 47 à 59 acres.

5me, Lots 44 à 50, contenant depuis 50 à 114 acres.

6me, Lots 27 à 50, contenant depuis 51 à 158 acres.

7me, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

Township de Sheen. Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 106 à 142 acres.

2me, Lots 31 et 33, dans l'Est, 50 acres chaque.

3me, Lot 36 à 50, contenant depuis 100 à 260 acres.

Rang 3me, Lots 53 à 68, contenant depuis 80 à 122 acres.

4me, Lots 52 à 56, 69 à 79, contenant depuis 46 à 247 acres.

5me, Lots 1 à 56, contenant depuis 100 à 184 acres.

6me, Lots 1 à 6, 14 à 56, contenant 100 acres chaque; 7 à 13 contenu inconnu.

Township de Waltham. Rang A Lots B, 1 à 8, contenant depuis 41 à 200 acres.

1er, Lots 1 à 18, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres.

2me, Lots 1 à 50, contenant depuis 52 à 162 acres.

3me, Lots 1 à 49 do. 190 à 162 acres. 10 sept.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849

Les individus, qui ont des locations de terres, soit commencent-elles primitives ou comme leurs légataires héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore eu leurs patentes, sont par le présent avis, informés qu'ils ont à remplir, dans la clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'octroi leur a été accordé, et que les honoraires, lesquels honoraires seraient maintenant dus ou sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être prouvée, seront confisqués et reprises, à moins que les honoraires ne soient dûment payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement, le TRENTIEME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés à la preuve de l'exécution des conditions d'établissement, devant être filée dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne. Montréal, 7 août 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 15 août 1849.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de nommer: JOHN LYNCH, écuyer, de l'île des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans le Township de Chicester, Sheen, Waltham et dans la dite île, l'agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer.

François Xavier Bastien, écuyer, de l'île du Calumet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite île, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence. Montréal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en terres soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1.

Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent cha. p.e. année au moins un des versements requis, avec intérêt.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique. — Les conditions seront très-faciles. — S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

College de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques. L'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de \$4 par année payable d'avance au moins par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

ANALYSE DES EAUX MINERALES DE PROVIDENCE

A ST. HYACINTHE,

EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT.

Ces eaux contiennent les principes suivants: PRINCIPES GAZEUX.

Acide Carbonique (dissout en eau) Protocarbonate d'hydrogène (en abondance)

PRINCIPES SALINS.

Chlorure de Sodium (en abondance) Sulfate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant.

Chlorure de chaux (en abondance) Chlorure de Magnésie (en petite quantité) Sulfate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydriques, carboniques et sulfuriques: de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très-puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes.

Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base que contiennent ces eaux leur donnent des propriétés anticholériques très-puissantes et bien démontrées; comme l'ont prouvé de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde.

Il est encore une propriété bien connue de l'intention des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu lithontriptique, qui les rend très-avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissous; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient au préalable.

Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acides de l'estomac qui sont si fréquentes chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscère. L'on se trouve bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des intestins.

L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scrophuleuses, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hydropisie dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc.

L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement pré-servatif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique de nos enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthénie locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE.

Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par tranches avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diphorétique et stomacalique.

GUÉRISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri.

M. Joseph Gzaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu; depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac. — M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement des bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des pots de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, vu la facilité de transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté.

Des affiches feront connaître les lieux des dépôts. St. Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

ON demande, pour St. François de Tomploton, vis-à-vis Bytown, un Instituteur capable d'enseigner le français, l'anglais du moins médiocrement, et qui de plus sache le plain-chant. Les honoraires offerts sont de £45 à £50. — S'adresser à l'abbé J. Ginguet, curé du lieu.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'église, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme oliberrum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné à mesure d'offrir à ceux qui désiraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir. J. H. Roy. Montréal 27 septembre 1849.

L. P. Boivin.

NOÛVEAU ET ST. VINCENT.

AVERTI de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques-quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICH ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

LIVRES NOUVEAUX.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former une BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8

Do do do in-12

Do do do in-16

Do des Ecoles chrétiennes in-12

Gymnase moral, in-12

Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36

Do des petits enfants in-32

Do des enfants pieux, in-32

Do de l'Éducation chrétienne, in-18

Do Morale et Littéraire, in-12

Do Instructive et amusante, in-18

Do Catholique de Lille, in-18

Etc., etc., etc.

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, } 21 mai 1849. }

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désiraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE. P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9. nov. 1848.

L. A. HEGUET LATOUR,

Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES: frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux MELANGES doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Éditeurs des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, .20 2 4

Chaque insertion subséquente, .0 0 7

Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, .0 3 6

Chaque insertion subséquente, .0 0 11

Au-dessus de dix lignes, 1ère insertion, chaque ligne, .0 0 4

Chaque insertion subséquente, par ligne, .0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraire

Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Fer. N. P.

Québec, M. D. MARTINEAU, Proc. V.

St. Anne, M. F. PILOTE, Proc. Direct.

Rivière du Loup, M. L. BARBEAU,

St. Athanase, M. H. AUBERTIN.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur

RÉDACTEUR EN CHEF. JOS. LAROCQUE, Proc.